

# Procès-verbal du conseil municipal de la commune de Val du Mignon du 20 mars 2026

## Installation du conseil municipal

Le conseil municipal issu des élections est installé lors de cette séance de passation. Madame Marie-Christelle Bouchery, maire sortante, présente la liste élue « Val-du-Mignon ensemble et autrement ». Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

Un pouvoir est donné à Monsieur Alain Lecomte par Monsieur Gino Sobota.

Madame Anne Jessica Alavi Sadre est désignée secrétaire de séance.

## **1 - Approbation du Procès-Verbal du CM du 26 février 2026**

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

Madame Marie-Christelle Bouchery, maire sortante présente son discours. Elle adresse ses remerciements aux anciens élus, à sa famille, ainsi que des remerciements personnels.

Elle retrace ses trois mandats :

Premier mandat (2008) : apprentissage et expérience acquise, notamment à la mairie de Priaires.

Deuxième mandat : marqué par des difficultés budgétaires et par le projet éolien initié en 2015 puis relancé en 2018. 2019 : fusion des communes de Priaires, Thorigny-sur-le-Mignon et Usseau.

Troisième mandat : marqué par la crise sanitaire du Covid-19, des désorganisations administratives, des catastrophes naturelles, des mouvements de personnel, ainsi que des tensions liées à certains projets.

Elle conclut en souhaitant pleine réussite à la nouvelle équipe municipale.

Madame Jocelyne Constantin, doyenne d'âge prend la présidence de la séance.

## **2 - Election du Maire**

Madame Jocelyne Constantin et Mme Marie-Reine MASSON sont désignées assesseurs pour organiser le vote à bulletin secret.

Monsieur Alain Lecomte est élu Maire à l'unanimité (19 voix sur 19).

## **3 - Création du nombre de postes d'adjoints**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à quatre le nombre d'adjoints au maire.

## **4 - Election des adjoints au maire**

Les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue. Il s'agit de listes « bloquées » composées alternativement de candidats de chaque sexe.

A la suite des votes, ont été proclamés adjoints au maire à l'unanimité :

Philippe Teillet, premier adjoint

Charlotte Chastang, deuxième adjointe,

François Brossard troisième adjoint,

Sophie Chiron quatrième adjointe.

## **5 - Désignation des maires délégués**

Les maires délégués sont désignés parmi les membres du conseil municipal.

A la suite des votes, ont été désignés maires délégués à l'unanimité :

Jean-Michel Ruffié pour Usseau,

Jocelyne Constantin pour Priaires,

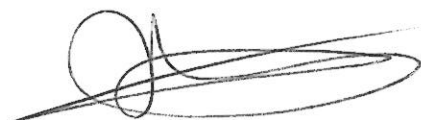
Julien Lecuirot pour Thorigny-sur-le-Mignon.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte de l' élu et remet à chaque conseiller municipal une copie de cette charte de l' élu local et du chapitre III du CGCT consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux et les articles R2123-1 à D2123-28 qui concernent la partie réglementaire.

Monsieur Alain LECOMTE, Maire de la commune de Val du Mignon remercie le conseil municipal et les administrés pour leur confiance.

**La séance est levée à 19 h 30**

Anne-Jessica ALAVI SADRE  
Secrétaire de séance



Alain LECOMTE  
Maire de Val du Mignon

